



Administration communale
WINCRANGE

AVIS

Concerne : dossier de demande avec le n° de référence : 1/21/0458

Par la décision n° 1/21/0458 du 12.08.2022, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions a accordé l'autorisation pour

- la mise en conformité de la zone d'activités économiques à Eselborn, Op der Sang, (1/91/1164), requérant : Syndicat Intercommunal SICLER*

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre les autorisations susdites.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 23.08.2022

Le bourgmestre,

